



Règlement Concours de fleurissement **des particuliers de Wissembourg (2021)**

La ville de Wissembourg est heureuse de renouveler cette année le concours de fleurissement des particuliers. C'est une action communale essentielle afin de récompenser les efforts et initiatives des particuliers en matière de fleurissement.

Afin que ce concours puisse rester juste, équitable et transparent pour tous les participants, un nouveau règlement a été défini à compter de 2021. En voici les éléments :

1) Les catégories

Les cours fermées ne pourront désormais plus participer au concours. Le fleurissement devra toujours être visible depuis l'espace publique.

Voici les catégories définies pour 2021 :

- Maisons avec jardin,
- Maisons sans jardin,
- Façades et balcons,
- Commerces, hôtels et restaurants.

2) Les critères de notation

- | | |
|---|----------|
| a) Fleurissement et aménagement
(qualité et quantité de fleurs, harmonie des couleurs) | 8 points |
| b) Originalité et variété des compositions | 6 points |
| c) Entretien général de la façade ou la maison | 4 points |
| d) Pratiques d'entretien (arrosage à l'eau de pluie, paillage, plantes vivaces) | 2 points |

3) Le palmarès

Les participants seront récompensés lors de la remise des prix annuelle par des lots spécifiques selon leur classement.

Une liste de lauréats hors-concours sera établie chaque année. Elle comprendra les lauréats ayant remporté un premier prix les deux années précédentes. A l'issue de cette année sur liste hors-concours, les lauréats pourront à nouveau concourir. Pendant l'année hors-concours, ils seront invités à participer au jury du concours.

4) La tournée du jury

Une seule tournée du jury sera organisée annuellement aux alentours de la mi-juillet. La date précise sera fixée avec les jardiniers de la ville afin d'apprécier un fleurissement dans les meilleures conditions. Cette date de passage du jury sera communiquée aux inscrits début juillet.

Le jury se rassemblera ensuite pour réaliser une deuxième concertation basée sur les photos prises lors de la tournée afin de statuer d'un classement au plus juste.

5) Les inscriptions

Les inscriptions au concours démarreront au mois de juin. Les personnes souhaitant participer pourront s'inscrire via les différents moyens suivants :

- Site internet de la ville,
- Coupon d'inscription (disponible en mairie),
- Téléphone (voir ci-dessous).

La date limite d'inscription est fixée au 30 juin de chaque année.

6) Nouveauté

Un plan associé à une liste d'adresses participantes au concours seront accessibles sur le site internet de la ville permettant aux citoyens d'apprécier les compositions florales de chacun.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Célia HAMM

Téléphone : 03 68 16 00 52

Mail : c.hamm@wissembourg.fr